

AR Prefecture

016-200054047-20240404-2024_04_04_04-BF
Reçu le 05/04/2024

Investissement :

- Dépenses : 100 000.00€
- Recettes : 100 000.00€

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget du lotissement de la loge de la Vigne de l'exercice 2024 de la Ville de Confolens, par chapitre en section fonctionnement et par opération en section d'investissement ;

section	dépenses	recettes
fonctionnement	111 550,85 €	111 550,85 €
investissement	100 000,00 €	100 000,00 €
total	211 550,85 €	211 550,85 €

- **DONNE** au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 5 avril 2024



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens